

OPEN DE FRANCE DERIVEURS ET QUILLARDS DE SPORT BISCARROSSE - 1^{er} au 3 août 2008 AVIS DE COURSE

Préambule :

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) français doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile valides, portant le cachet médical, accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs et le cas échéant une attestation de sur classement pour les coureurs mineurs.

Chaque étranger doit apporter la preuve qu'il est en règle avec l'Autorité Nationale de son pays et présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile d'un montant minimal de 1 500 000 €. L'attestation d'assurance doit être l'original fourni par la compagnie d'assurance.

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge.

Chaque concurrent devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : "*J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve*".

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge.

1 ORGANISATION :

L'Open de France (ODF 2008) est la propriété exclusive de la Fédération Française de Voile. Cette manifestation est organisée du 1^{er} au 3 août 2008 à BISCARROSSE avec l'accord de la Fédération Française de Voile par le Centre Nautique Biscarrosse Olympique, Autorité Organisatrice. L'ODF 2008 sera précédée les 30 et 31 juillet si possible par des entraînements de 14H00 à 18H00. Ces entraînements seront ouverts aux équipages définitivement inscrits à l'ODF 2008.

2 REGLES :

- 2.1 L'épreuve est régie par :
 - Les *Règles* telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2005/2008 (RCV),
- 2.2 Les Règles des Classes concernées, telles que modifiées par le présent Avis de Course ou par les Instructions de Course.
- 2.3 Le présent Avis de Course.
- 2.4 Les Instructions de Course.
- 2.5 Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou des bateaux de l'organisation.

- 2.6 Publicité : L'épreuve est courue sous la catégorie C de publicité telle que restreinte par le Règlement Technique des Compétitions de la FFVoile : Port de publicité.
En application de l'article 20.3. (d) (i) du Code de Publicité (ISAF), chaque bateau devra porter à l'extérieur de ses coques, dans les 25% avant, les autocollants fournis par l'organisateur lors de l'inscription.
La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer.

3 CLASSES ET EQUIPAGES ADMIS A COURIR :

- 3.1 Classes : Dériveurs Solitaires, Dériveurs Doubles, Quillards de Sport.
Toutes les classes figurant sur la table des handicaps 2008 exceptées :
Pour les dériveurs : le groupe D1, le 49er, et le 18 pieds australiens.
Pour les quillards de sport : le MiniJ, et le 2.4.
- 3.2 Admissibilité :
- (i) L'épreuve est fermée aux coureurs inscrits sur la liste nationale des sportifs de haut niveau 2008 pour les catégories Elite, Seniors et jeunes lorsqu'ils courent sur le bateau qui leur a permis d'obtenir cette labellisation.
- (ii) Catégories de coureurs :
- Dériveurs vétérans : (femmes et hommes de 35 ans et plus, nés en 1973 et avant).
 - Dériveurs seniors : (femmes et hommes âgés de 18 à 34 ans, nés entre 1987 et 1990).
 - Equipages Dériveurs en double :
Un équipage double constitué d'un membre de chaque catégorie sera classé dans la catégorie Vétéran.
 - Par dérogation, seront admis à courir les équipages doubles constitués par seulement un membre d'une des catégories ci-dessus et d'un concurrent âgé de 17 ans ou moins.
 - Quillards de Sport : Toutes catégories de coureurs.
- (iii) Sur classement :
Les coureurs mineurs de moins de 18 ans, (nés en 1991 et après) devront présenter au moment de la confirmation des inscriptions une attestation de sur classement en règle.

4 INSCRIPTIONS :

- 4.1 Les concurrents devront adresser leur bulletin d'inscription (téléchargeable sur le site de la FFVoile) à

**CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE
B.P. 41 – 40600 BISCARROSSE**

Accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des frais de constitution de dossier, établi à l'ordre de **CN BISCARROSSE OLYMPIQUE**.

- 4.2 Le montant des frais de constitution de dossier par coureurs est fixé :
Jusqu'au : 18 juillet 2008 (cachet de la poste faisant foi) : 55 €
A partir du 19 juillet 2008 à 70 € pour inscription tardive.

5 CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

- 5.1 La confirmation des inscriptions sera enregistrée sur place au secrétariat du Centre Nautique BISCARROSSE Olympique :
- le mercredi 30 juillet 2008 de 14H00 à 16H00,
 - le jeudi 31 juillet 2008 de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00,
 - le vendredi 1^{er} août 2008 de 09H00 à 12H00.
- 5.2 Les Instructions de Course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.
- 5.3 Remboursement :
En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice.

6 MISE A DISPOSITION DES BATEAUX :

Les horaires de grutage des quillards de Sport seront communiqués aux concurrents lors de la confirmation des inscriptions.
Il n'y aura pas d'opération de jauge lors de l'inscription.

7 PROGRAMME :

- 7.1 Horaires :
- | | |
|------------|--|
| 30 juillet | : de 14H00 à 16H00 : Accueil, confirmation des inscriptions.
: de 14H00 à 18H00 : Entraînement. |
| 31 juillet | : de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00 : Accueil, confirmation des inscriptions.
: de 14H00 à 18H00 : Entraînement. |

- 1^{er} août : de 09H00 à 12H00 : Accueil, confirmation des inscriptions.
: 14H00 : 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} course, course(s).
: 19H30 : Cérémonie d'ouverture.
- 2 août : 13H00 : 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} course, course(s).
- 3 août : 11H00 : 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} course, course(s).
: aucune procédure de départ ne pourra être lancée après 14H00.

7.2 Nombre de courses :

Le nombre minimum de courses dans une série pour que le championnat soit validé est de 3.

7.3 7 courses sont programmées pour toutes les classes.

7.4 Pour toutes les classes 3 courses au maximum pourront être courues chaque jour.

8 **CLASSEMENT INTERSERIE :**

Après application des handicaps, le Système de Points a minima de l'annexe A s'appliquera.

9 **TYPE DE PARCOURS :**

Les parcours seront de types banane ou triangle olympique ou trapèze.

10 **PENALITES DE REMPLACEMENT :**

10.1 Application de la règle 44.1.

10.2 Le respect de la règle 42 - Propulsion - pourra donner lieu à un jugement sur l'eau dont les modalités seront précisées dans les Instructions de Course.

11 **TITRES DECERNES :**

- Vainqueur de l'Open de France Dériveurs et Quillards de Sport : Dériveurs Vétérans Solitaires.
- Vainqueur de l'Open de France Dériveurs et Quillards de Sport : Dériveurs Vétérans Doubles.
- Vainqueur de l'Open de France Dériveurs et Quillards de Sport : Dériveurs Seniors Solitaires.
- Vainqueur de l'Open de France Dériveurs et Quillards de Sport : Dériveurs Seniors Doubles.
- Vainqueur de l'Open de France Dériveurs et Quillards de Sport : Scratch Dériveurs Solitaires.
- Vainqueur de l'Open de France Dériveurs et Quillards de Sport : Scratch Dériveurs Doubles.
- Vainqueur de l'Open de France Dériveurs et Quillards de Sport : Quillards de Sport.

11.1 Pour chacun de ces titres, si 10 équipages féminins sont inscrits, un classement féminin sera établi par extraction sans recalcul des points.

11.2 Les trois premiers équipages de chacun des titres recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

12 **DROIT D'APPEL :**

Application de la prescription de la FFVoile à l'annexe F.

13 **DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE :**

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise l'Autorité Organisatrice et les sponsors de celui-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors du championnat et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés au dit championnat.

14 **INFORMATIONS :**

14.1 **FEDERATION FRANCAISE DE VOILE**

Pratiques Compétitives

Département Voile Légère.

17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS

Tél. : 01 40 60 37 01 – Mail : cecile.hovsepian@ffv.fr

Internet : www.ffvoile.org

14.2 Organisation Technique :

CN BISCARROSSE OLYMPIQUE

B.P. 41 – 40600 BISCARROSSE

Tél. : 05 58 78 10 51

Fax : 05 58 78 73 49

E-mail : cnbo@wanadoo.fr

Site Internet : <http://perso.wanadoo.fr/cnbo>

14.3 Hébergement et restauration à :

OFFICE DU TOURISME DE BISCARROSSE

55 place de la Fontaine

40600 BISCARROSSE

E-mail : biscarrosse@biscarrosse.com

Site Internet : www.biscarrosse.com Tél. : 05 58 78 20 96. Fax : 05 58 78 23 65.